

LE FRANÇAIS EST-IL UNE LANGUE POLYNOMIQUE ?⁸

INTRODUCTION

Il semblait tentant d'appliquer au français le concept de polynomie dans la mesure où à l'évidence cette langue, comme toute autre, connaît des variations ; il peut être également aisé de la considérer comme une langue polynomique, en citant partiellement les propos de MARCELLESI J.B. à ce sujet, lorsqu'il dit qu'une telle langue se définit comme « ... *la réunion, dans un ensemble unique, de toutes les différences partielles existant dans un espace donné* » (MARCELLESI J.B., 1990 : 6).

Nous ne nous attarderons pas (car c'est l'objet ici même d'autres travaux) sur la fragilité initiale de cette application ; nous nous demanderons au contraire ce qui dans le français permet, en adoptant une vue cavalière, de dire que le français comme le corse, par exemple, est une langue polynomique et pourquoi cette assertion n'est pas recevable jusqu'au bout ; en effet, la variation donne l'illusion d'un fonctionnement polynomique voire d'une polynomisation mais, et cela nul ne peut le contester, le français est une langue normée à variations hiérarchisées.

Nous nous proposons pour ce faire de rappeler, car tout ceci est bien connu, les variations du français contemporain puis de mettre en relation ces éléments avec un concept indissociable de celui de langue polynomique : la norme.

POLYNOMIE ET FRANÇAIS

Rappels définitoires

Nous voulons rappeler très brièvement la définition que donne J.B. MARCELLESI d'une langue polynomique : nous aurons régulièrement à nous y référer.

Les langues polynomiques sont des « *langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues* » (MARCELLESI J.B., 1983 : 314). Ailleurs l'auteur ajoute que les utilisateurs d'une langue polynomique lui « *reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne*

⁸ BULOT T., 1991, « Le français est-il une langue polynomique? » dans PULA 3/4, Université de Corse, Corte, p.p.52-58.

de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques ... » (MARCELLESI J.B., 1989 : 170).

Sans entrer dans le détail des implications méthodologiques et épistémologiques de telles définitions, nous avons là le plan de notre communication : d'abord étudier la variation du français d'un point de vue strictement linguistique, puis du point de vue du discours sur la langue tenu par ses usagers.

Quel français ?

L'un de nos problèmes est de définir au préalable le français si tant est qu'il soit cette langue à l'unité abstraite ; lorsque nous posons la polynomie de la langue française, il nous faut tout autant considérer le français dit standard que les français dits régionaux. Si l'un relève davantage de considérations normatives ou plus largement du fantasme de la norme relayé par l'institution scolaire, les autres ne font pas moins partie du continuum francophone dans la mesure où il est la réalité langagière de la langue ; très schématiquement, un haut magistrat de l'Etat français, un ouvrier wallon ou un commerçant de Marseille parlent français en référence à un français standard que chacun s'efforce d'approcher ; à côté de cela, il nous faut inclure dans les français régionaux, c'est-à-dire les variétés hexagonales du français standard, les français en usage dans les zones périphériques de l'aire gallo-romane. Ces distinctions reprises au travail synthétique de VALDMAN A. (1983 : 681) laissent provisoirement de côté les français extra-hexagonaux intégrables à l'ensemble des français régionaux pourvu que l'on constate l'émergence d'une norme régionale spécifique à chacune de ces variétés du français standard comme cela semble être en cours dans certains pays africains (RAMBELO M., 1987, 7-22).

Bref, la langue française pourrait se définir comme toute langue dont les locuteurs déclarent qu'elle est française en référence à une norme idéalisée et totalement abstraite : le français standard. On semble là proche de « *la décision massive* » et des « *différentes modalités d'existence* » reconnues à une langue polynomique par ses utilisateurs.

VARIATIONS DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Pour décrire les variations du français contemporain en France, il est bien entendu qu'on doit laisser de côté les dialectes : ceux-ci, malgré leur part de responsabilité évidente dans la constitution des variétés du français ne sont pas du français pas plus qu'ils n'en sont la déformation : autour du français que l'on enseigne et que l'on voudrait standard, existent des variétés propres à un milieu ou une région ; nous voulons ici dénoncer les discours qui amalgament les langues régionales, les dialectes et les patois aux français

régionaux parce qu'ils minorent autant les uns que les autres au profit d'une norme prescriptive. C'est en ce sens que, par exemple, P.L. MALLÉN (1987 : 177) de l'Association pour la défense du français et du patrimoine linguistique européen affirme : « *Une langue c'est un enrichissement, c'est un plus. Un patois, c'est un appauvrissement, puisque c'est une déformation* ».

Variations phonologiques

La diversité du français passe par ses variations phonologiques ; nous pouvons ainsi évoquer le cas du « e muet » dans la mesure où « *les méridionaux distinguent **sole** /σ λ↔/, avec un **e** muet prononcé, de **sol** /σ λ/, sans e muet, tandis que, chez une autre partie de la population, la consonne finale prononcée avec ou sans voyelle, ne constitue pas un choix du locuteur, qui confond **sole** et **sol** en /σ λ/* » (WALTER H., 1982 : 93).

On retrouve une diversité plus large encore autour des sons vocaliques nasalisés ; en effet : « *Tous les usagers du français ne distinguent pas le même nombre de voyelles nasales : 3 voyelles (bain, banc, bon), 4 voyelles (les trois précédentes, auxquelles s'ajoute celle de brun, mais on peut aussi trouver des personnes qui en distinguent 5, ou même 6* » (WALTER H., 1988 : 176).

Nous ne pouvons résister à l'envie de citer cette anecdote : en gîte rural dans le Midi, une normande s'est vue confier de faire les courses de ses hôtes ; on lui demanda ainsi de ramener le [πE] ; perplexe, elle finit par acheter un peigne [πE /].

Enfin, au-delà de tout régionalisme linguistique, les travaux de GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A., (1978 et 1983) montrent que la neutralisation des phénomènes /ε/ et /E/ en français s'opère autour d'une multiplicité de réalisations : quelles distinctions faire entre les finales de **chantait**, **chanter**, **chanté**, etc.?

Dans tous les cas, ces variations dont la liste est loin d'être exhaustive ne constituent pas, sauf cas extrême de notre anecdote, un frein à l'intercompréhension.

Variations lexicales

Les variations lexicales sont peut-être les plus évidemment perçues par les locuteurs du français car c'est, avec ce que la *vulgate* appelle l'accent, ce qui permet vraisemblablement à un francophone de situer l'origine géographique d'un autre francophone ; un Sénégalais qui **monte** à 9 heures se rend à son travail et n'a rien à voir avec les chevaux, un commerçant de Grenoble qui **ploie** le beurre, vous l'enveloppe, les exemples de ce type sont légion : WALTER H. (1988 : 166) ne recense pas moins de 16 verbes pour désigner l'action de mélanger la salade ; de fait,

certains termes dialectaux sont passés, par et grâce à une normalisation phonétique, pour les uns dans le français dit standard (**piolet**, **cassoulet** ...); pour les autres dans ce que les locuteurs croient être le standard; pour évoquer un cas que nous connaissons bien, il ne vient nécessairement pas à l'esprit d'un Cauchois (le pays de Caux est au Nord de la Normandie) de penser que les termes **louchet** (une bêche), **bibet** (un moustique), et **vésillant** (fort) ne sont pas du français standard. Moins évident encore mais ajoutant à cette diversité, sont les termes dialectaux qui ont leur équivalent phonétique mais non sémantique en français : LOZAY G. (1986 : 13) donne ainsi en cauchois le cas de **brailler** qui signifie « se vanter » et non pas « crier ».

Variations syntaxiques

Pour illustrer les variations syntaxiques du français contemporain nous reprenons les propos de WALTER H. (1988 : 171) qui fait état d'une enquête qu'elle a effectuée sur l'usage du surcomposé, c'est-à-dire de l'ajout d'un auxiliaire à un temps déjà composé; de fait, à côté de la construction **quand il a payé** existe la forme **quand il a eu payé**; la répartition géographique de chacune d'elles est la suivante : « ... le surcomposé est généralement utilisé dans la partie méridionale de la France, aussi bien dans les propositions subordonnées que dans les propositions principales. La moitié nord se partage entre ceux qui ne l'emploient jamais et ceux qui ne l'admettent que dans une proposition subordonnée ».

Il est évident qu'un locuteur de tel territoire, reconnaîtra la différence de construction et saura la comprendre; de même le cas de l'emploi ou non de la double négation en français parlé semble laisser croire à une intertolérance au moins partielle : l'universitaire qui dira **je sais pas** pour **je ne sais pas** sera, d'une part le premier à ne pas s'apercevoir de l'absence du négatif **ne**, et d'autre part ne déclenchera pas l'hilarité de ses collègues. Désormais, par l'absence très fréquente, dans le français parlé, quotidien, du négatif **ne** employé avec **pas**, **plus rien** et les autres, la forme standard du type **je ne sais pas** côtoie celle du type **je sais pas**; les cours de français langue étrangère font de plus en plus cas de cette possibilité, car dans les deux cas, l'énoncé reste en français absolument négatif.

Les constructions interrogatives sont une autre façon d'illustrer la variation syntaxique du français; en effet à côté de l'énoncé standard **où vas-tu ?**, on dénombre au moins une demi-douzaine de construction en usage :

- Tu vas où ?
- Où tu vas ?
- Où est-ce que tu vas ?

- Où qu'tu vas ?
- Où c'est qu'tu vas ?
- Où qu'c'est qu'tu vas ?

Chacun de ces énoncés, quelle que soit la situation de communication reste une interrogation acceptable - au moins à fort degré d'acceptabilité - car compris par une majorité d'utilisateurs.

NORME ET FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Au bilan, il est évident que la langue français est une langue à variations ; à la description que nous avons ici esquissée, nous pourrions apporter d'autres éléments non seulement propres aux français des Français, mais aussi plus largement à ceux des francophones non français ; les pages que consacre VALDMAN A. (1983) à ce qu'il nomme des normes régionales et les constats de WALTER H. (1988) sur la diversité du français hors de France, sont tout à fait clairs en ce sens : la variation de la langue française concerne, cas par cas, l'ensemble des locuteurs francophones.

Autour de cela, peut-on dire que le français est une langue polynomique ? Les conditions semblent requises sur le critère de la reconnaissance évidente de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques.

Norme(s) hiérarchisée(s)

La pesanteur de la norme du français sur les usages est perceptible tant dans les jugements épilinguistiques que dans les pratiques d'hypercorrection, la minoration des variétés a-normales. La référence constante dans les usages - médiatiques, littéraires, pédagogiques, quotidiens - à cette norme institutionnalisée ne nous permet pas de conclure sur la qualité polynomique de la langue française. En effet, sans entrer dans l'aspect polémique des termes, nous souscrivons, sur ce que cela implique en matière de hiérarchisation, à ce que dit VALDMAN A. (1983 : 699) sur l'expansion du français en France : un premier temps a conduit à un nivellement des parlers et un second « *a abouti à la formation d'un éventail de variation continue entre deux pôles antinomiques, le FS (Français standard) et le FP (Français populaire)* ».

Les exemples de variation que nous avons évoqués ont tous ceci de particulier qu'ils peuvent se scinder en deux ensembles : les énoncés propres au français standard en tant « *qu'ensemble des prescriptions garanties, non pas au niveau d'une partie de la société française, mais au niveau de la société toute entière* » (MARCELLESI C., 1976 : 23), et ... le reste ; les discours puristes relayés ou portés par des institutions comme les dictionnaires divers, les grammaires, l'Académie française, les Comités de défense de la langue française de tous ordres et d'une certaine manière l'École, s'appuient

précisément sur une norme ossifiée, unique et sans guère de compromis tant à l'écrit, que l'on veut présenter comme devant être le garant du standard, qu'à l'oral qui doit être aussi proche que possible de l'écrit ; MARCELLESI C. (1976 : 18) évoque, sur un autre sujet, quelqu'un disant : « *J'emploie jamais 'pas' sans « ne »* » et nous savons que les métadiscours normatifs de ce type sont fréquents.

Dans la mesure où, en France, la variation se définit très souvent, en termes d'écart à une norme unique idéalisée, les différentes modalités d'existence du français peuvent être reconnues formellement par les utilisateurs mais sont dites et vécues strictement inférieures à la forme standard ; le travail de GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A., (1978 et 1983) a su clairement montrer l'insécurité linguistique de locuteurs francophones par rapport à ce standard. Par ailleurs, les phénomènes d'hypercorrection ne peuvent se définir sans rapport avec cette hiérarchisation ; les exemples que donnent LOZAY G. (1986 : 12-13) à propos du cauchois concernent entre autres « *la prise de conscience de l'existence d'une prononciation différente de celle du français standard ...* » ; on trouve dans le travail de GUEUNIER N., GENOUVRIER E., et KHOMSI A. (1983) des constats identiques sur les prononciations des habitants de Tours, de Lille, de Limoges et de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Pour conclure momentanément, il apparaît que le français en tant que langue nationale de l'État français ne peut pas être une langue polynomique - le concept n'est intéressant que s'il ne s'applique pas à tout ce qui est variation - compte tenu de ses rapports historiques et institutionnels à la norme induite de l'idéologie linguistique. Tout au plus peut-on affirmer qu'il connaît des fonctionnements polynomiques sur la base d'un constat de variation.

Norme(s) polynomique(s)

Il reste à nous interroger sur la diversité des français localisés hors de France en ce qu'ils ont de stimulant pour opérer une distinction qui pourrait être celle-ci : la langue française nationale n'est pas polynomique, mais en vertu de la définition que nous avons posée plus haut de notre langue, elle le deviendrait en tant que langue internationale ; à propos, VALDMAN A (1983 : 698) ne dit-il pas que : « *... ces français régionaux constituent eux aussi des normes, c'est-à-dire des variétés idéalisées ...* ».

Le français parlé en Belgique peut se remarquer de deux façons : phonologique et lexicale ; pour l'heure rappelons quelques unes des distinctions opérées par POHL J. (1983 : 30-41) et rappelées par WALTER H. (1988 : 196) : l'articulation en deux syllabes des mots du type **lion**, **buée**, la prononciation / ω / de la voyelle u dans **huit**,

enfuir, la tendance des consonnes finales sonores à devenir des consonnes sourdes ... On peut citer de la même façon les particularités phonologiques du français de Suisse romande (**o** ouvert dans **pot, sot** par opposition avec **peau, saut**), celles du français du Canada avec notamment l'assimilation des occlusives (/ts/ pour /t/, /dz/ pour /d/ et peut-être encore le traitement du r en Afrique du Nord prononcé majoritairement /r/ par les femmes et /r/ par les hommes. La diversité lexicale de chacune de ces variétés n'a rien à envier aux variétés de France : un **auditoire** est une salle de cours en Belgique, une **panosse** une serpillière en Suisse romande, une **tabagie** au bureau de tabac au Canada, est **gâté** ce qui est **abîmé** en Afrique francophone ...

Notre questions initiale se pose à nouveau en termes de norme ; y a-t-il polynomie de la langue française parce que sur un espace plus vaste que la France existent des variétés de français différentes dont l'intertolérance s'exprimerait en termes d'appartenance à l'espace francophone et à une intelligibilité relative ?

VALDMAN A. définit les normes des variétés régionales qui se dégagent en Belgique, Suisse romande et au Québec comme « ... *purgées des écarts syntaxiques et des traits phonologiques et lexicaux trop localisés ou dévalorisés par leurs liens avec le monde rural et les masses urbaines* » (VALDMAN A., 1983 : 698-699). Il s'agit là de remarquer, à l'instar du cas français, une distinction entre les usages et la norme, et bien moins que la polynomie de la langue française dite internationale, davantage la satellisation des variétés du français de l'étranger.

Lorsqu'il conclut que « ... *le fractionnement du français en une multitude de variétés mutuellement intelligibles que craignent certains puristes et observateurs de la scène linguistique francophone est bien improbable* » (VALDMAN A. 1983 : 698), VALDMAN A. veut souligner cet aspect : en effet, à côté de la norme d'usage existe une norme prescriptive ou dans tous les cas valorisante, celle du français standard.

A propos d'une enquête effectuée auprès d'enseignants belges sur quatre accents francophones (liégeois, bruxellois, parisien et provençal), LAFONTAINE D. (1988) montre que dans leur représentation de la langue, les enquêtés attribuent à l'accent parisien une dimension de légitimité qu'ils déniaient aux autres dont le leur. Il est en effet évident que ce qui « *échappe à cette variété légitime (...) est frappé d'indignité culturelle, soit considéré comme incorrect (pas français), soit condamné à une reconnaissance marginale, provinciale ...* » (LAFONTAINE D., 1988 : 71).

CONCLUSION

Notre conclusion doit réaffirmer ceci : eu égard à la définition proposée par MARCELLESI J.B. de la polynomie, le français n'est

pas une langue polynomique ; il en connaît certains fonctionnements dont la variation, mais le poids de la norme idéologique, la hiérarchisation des variétés écartent en l'état cette hypothèse. Un français langue polynomique supposerait une autogestion langagière qui ne ressemble en rien pour l'heure à la glottopolitique de l'État français.

BIBLIOGRAPHIE

- GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A., 1978, *Les Français devant la norme*, Champion, Paris, 203 pages.
- GUEUNIER N., GENOUVRIER E. et KHOMSI A., 1983, « Les Français devant la norme », dans *La norme linguistique*, Le Robert, Paris, pp. 763-788.
- LAFONTAINE D., 1988, « Le parfum et la couleur des accents », dans *Le français moderne* n° 1/2, CILF, Paris, pp. 60-73.
- LOZAY G., 1986, « L'intégration de la langue régionale à l'enseignement de la langue française », dans *Cahiers de Linguistique Sociale* n° 8, GRECSO-IREL, Mont-Saint-Aignan, pp. 9-28.
- MALLEN P.L., 1987, *Table ronde sur la politique linguistique*, dans *Actes du deuxième colloque du G.E.P.E. - 23-24 mai 1986 - Strasbourg*, Université de Strasbourg, page 177.
- MARCELLESI C., 1976, « Norme et enseignement du français », dans *Cahiers de Linguistique Sociale* n° 1, GRECO, Mont-Saint-Aignan, pp. 1-47.
- MARCELLESI J.B., 1983, « La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse », dans *Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-Provence* vol. n° 5, *Sociolinguistique des langues romanes*, pp. 309-314.
- MARCELLESI J.B., 1987, « L'action thématique programmée : « individuation sociolinguistique corse » et le corse langue polynomique », dans *Études corses* n° 28, A.C.S.H., Corte, pp. 5-18.
- MARCELLESI J.B., 1988, « Corse et théories linguistique : reflets croisés », dans *L'île-Miroir*, La Marge Édition, Ajaccio, pp. 165-179.
- MARCELLESI J.B., 1990, « Préface », dans THIERS J., 1990, *Papiers d'identité(s)*, Albiana, Levie, pp. 5-8.
- POHL J., 1983, « Quelques caractéristiques de la phonologie du français parlé en Belgique », dans *Langue française* n° 60, Larousse, Paris, pp. 30-41.
- RAMBELO M., 1987, « Réflexions sur la situation sociolinguistique à Madagascar », dans *Études de Linguistique Appliquée* n° 65, Didier-Erudition, Paris, pp. 7-22.
- THIERS J., 1990, *Papiers d'identité(s)*, Albiana, Levie, 298 pages.
- VALDMAN A., 1983, « Normes locales et francophonie », dans *Norme linguistique*, Le Robert, Paris, pp. 667-706.
- WALTER H., 1982, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, PUF, Paris, 252 pages.
- WALTER H., 1988, *Le français dans tous les sens*, Robert Laffont, Paris, 384 pages.

